



Durée d'une procédure d'émancipation

Par **Julie**, le **27/12/2008** à **11:57**

Bonjour,

Je me suis renseignée sur l'émancipation avec l'aide d'internet mais je n'ai pas trouvé les réponses à toutes mes questions.

J'aimerais d'abord savoir approximativement combien de temps peut prendre la procédure, sachant que mes parents (ou du moins ma mère) sont d'accord.

Et j'aimerais également savoir si il est nécessaire d'être déjà indépendante financièrement pour que le juge prononce l'émancipation ?

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **27/12/2008** à **12:25**

bonjour julie, voici un copié collé du CDAD de la Seine et Marne 77 et du leparticulier.fr pour répondre à ta question, bonne fête de fin d'année à toi, bonne journée

Le mineur et les actes de la vie courante

Deux cas sont à examiner :

[fluo]* Le mineur non émancipé[/fluo]

En raison de son inexpérience de la vie, le mineur non émancipé est considéré comme inapte

à accomplir seul les actes de la vie juridique. Les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale doivent donc le prendre en charge.

Toutefois, le mineur jugé doué de discernement peut accomplir seul certains actes : Actes usuels (petits achats; la reconnaissance d'un enfant ; il peut disposer seul par testament s'il a plus de 16 ans.

[fluo]* Le mineur émancipé[/fluo]

Le mineur émancipé cesse d'être soumis à l'autorité de ses parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale. Il acquiert pleine indépendance quant à sa personne.

Sur le plan pécuniaire, l'incapacité est écartée. Cependant, il existe des exceptions : il ne peut consentir seul ni à son mariage ni à son adoption et ne peut acquérir la qualité de commerçant.

[fluo]* La procédure d'émancipation[/fluo]

L'émancipation est AUTOMATIQUE si le mineur se marie (avec l'autorisation obligatoire de ses parents).

[fluo]Le Juge des Tutelles peut émanciper le mineur de seize ans révolus, à la demande de ses deux parents ou d'un seul, pour justes motifs.

Le Juge appréciera les motivations de chacun et recherchera avant tout à prendre une décision dans l'intérêt du mineur[/fluo].

NB : si le mineur n'a plus de parent, la demande d'émancipation est faite par le conseil de famille.

[fluo]L'obligation des père et mère de contribuer à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants survit à l'émancipation. L'émancipation ne peut être un moyen de se soustraire à ses obligations alimentaires.[/fluo]

Les parents remplissent une requête type donnée par le greffier du tribunal d'instance du lieu de résidence de l'enfant indiquant qu'ils estiment que leur enfant est "en état de gouverner seul sa personne et ses biens".

[fluo]Le juge des tutelles accorde l'émancipation s'il y a de justes motifs. En d'autres termes, il contrôle que l'émancipation demandée n'est pas contraire à l'intérêt de l'enfant.[/fluo]

Par **Julie**, le **27/12/2008** à **13:23**

Merci beaucoup pour réponse, bonnes fêtes de fin d'année également à toi, mais quelqu'un

aurait-il des informations plus précises sur la durée de la procédure (pour savoir si il est temps de lancer la procédure ou si j'ai peu de chance qu'elle ne se termine avant mes 18 ans), et sur la probabilité que le juge y soit favorable si le motif est une très mauvaise entente familiale qui m'empêche de cohabiter avec mon père ou ma mère.

Si vous ne pouvez répondre à ces questions, une assistante sociale peut-elle le faire?

Par **laura**, le **19/01/2010 à 22:28**

je souhaite me faire emenciper kar depuis le dece de mon pere je nariv pu a coabiter avc mon bo pere ma mere ma soeur et mon frere je ne mentent plus avc eux c tres dure de rester ici ma mere et dador de memenciper mes je voudrai savoir si c une reson valable ou pa et le temps ke mes une procedure demencipation et ossi fo til lancer la procedure avant mes 16ans ou apres????

Par **Marion2**, le **19/01/2010 à 22:36**

Bonsoir,

Merci de ne pas écrire en langage SMS... très pénible à lire.

CDT

Par **angelique33133**, le **13/01/2013 à 17:49**

Bonjour, je souhaiterais moi aussi me faire emanciper mais je ne sais pas trop comment faire malgre avoir déjà trouver les reponses a la plupart de mes questions. Pour repondre a Julie, une emancipation, selon les motifs et les circonstances peut durer plusieurs mois. Pour en revenir a ma question, j'aimerais savoir si mes motifs seraient valables d'après vous : Je ne m'entends plus avec ma mere, et elle m'empeche de voir mon copain qui vis a plus de 400km de chez moi. Il a la possibilite de dormir chez moi, elle refuse, chez des amis elle refuse également, et même quand il peut dormir a l'hotel elle refuse encore sans aucune raison apparente. Je n'ai donc plus d'autre solution que l'emancipation. Sachant que mon pere serait prêt a signer, je voudrais savoir vraiment si j'y arriverais. Merci a ceux qui auront prit le temps de lire &desole pour les fautes &les repetitions. Merci d'avance.

Par **tifany5588**, le **16/05/2013 à 19:07**

bonjour, voila depuis déjà plusieurs années je ne m'entend plus vraiment avec mes parents et notamment mon beau père . en effet celui voudrait que ma mère choisissent entre lui et moi donc pour éviter de la rendre malheureuse de faire ce choix j'ai donc pris la décision de le faire moi même en m'émancipant, seul problème c'est que j'ai 18 ans dans 6 mois est il nécessaire selon vous que j'entame maintenant cette procédure car je viens de lire que cela peut prendre

plusieurs mois mais cela ne sert peut être à rien de me faire émanciper seulement 2 mois avant mes 18 ans . donc selon vous est-ce utile ?

Par **lounie**, le **26/06/2013** à **15:47**

bonjour, je viens de recevoir la réponse du juge suite à la demande de mes 2 parents pour me faire émanciper

[fluo]MES 2 PARENTS ÉTAIENT D'ACCORD[/fluo], On avait tous signé dans une lettre, que l'on avait envoyé au juge des tutelles, j'avais seulement un juste motif, je vais pouvoir m'assumer seule dans le cadre de mon apprentissage...et ça allait dans mon "intérêt général"

J'ai été convoqué 1 mois après qu'ils ont reçu notre lettre. Ils m'ont posé leurs questions et en ont conclu que j'étais assez mature. Comme mes parents étaient d'accord, les juges n'ont pas voulu leur parler.

la réponse du juge était [fluo]POSITIVE[/fluo] et toute cette procédure a duré [fluo]3 MOIS[/fluo]. [smile36][fluo]/[fluo]

Par **melanie60**, le **19/02/2014** à **18:39**

Bonjour;

Je voudrais me faire émancipé, car je voudrais aller faire mes études à Lille chez mon copain, mes parents seraient d'accord, et les siens aussi, j'ai 17 ans dans 5 mois, je suis assez mature pour habiter avec mon copain, prête à me mettre en ménage avec lui mais j'ai un souci c'est que je ne sais pas si le juge acceptera de m'émanciper ou pas, savoir combien de temps ça prendrait pour éventuellement faire ma rentrée la bas

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Nahomi**, le **08/07/2014** à **14:22**

Bonjour

je suis consciente que l'émancipation n'est pas facile.

Pour commencer j'aurais 17 ans dans 1 mois. Je suis quasiment sûre que ma mère ne voudrait pas que je me fasse émanciper mais je voudrais savoir si j'ai d'autres moyens de le faire sans son accord. Mes motifs sont : mécontente (elle m'insulte tout le temps , me frappe même parfois) elle me dit la pire chose qu'une mère peut dire à sa fille "tu es une pute etc..." je suis consciente que je ne suis pas la fille que rêve d'avoir tout les parents mais je ne supporte plus tout cela ! malgré les efforts sur-humains que je fais pour m'entendre avec elle. elle me reproche tout ce qui lui arrive de mal et dit que elle regrette parfois de m'avoir avec elle , j'ai l'impression que elle ne m'aime pas et que elle se comporte parfois en parent par obligation. Je pense être assez mature pour m'assumer et je sais en quoi implique une émancipation. Je suis autonome et responsable de mes actes.

la seule chose qui m'a conduit à penser à l'émancipation est que elle veut me renvoyer en

Afrique alors je n'ai vraiment personne là bas ! je n'ai pas connu mon père , je n'ai que elle et elle ne veut pas de moi mais je suis quand meme sure que elle ne voudra pas l'émancipation.Comment faire SVP sans son accord ?

Par **ryanvdg**, le **24/01/2015 à 18:08**

bonjour moi aussi je voudrait etre emenciper mais j aimerais savoir si je suis dans mes droi car moi non plus ca ne va pas avec mes parent car mon pere et alcolique et je me suis souvent batut avec j ai des trace au saj et pour ce qui en ai de ma mere je n ais auquun dialogue avec et j ai une copine quel accepte pas du coup ca fais 6 mois que je (vis) cher elle et elle est tomber enceinte de moi elle est de plus ou moin 3 mois de grosses et je veu bien evidament l assumer pensser vous que j aurais drois a l emancipation et combien de temp cela pourrait il prendre comme procedure merci bien a vous

Par **ryanvdg**, le **24/01/2015 à 18:14**

sachant que mon pere est toute meme d acore

Par **moisse**, le **24/01/2015 à 18:19**

La procédure est assez rapide, mais le mineur seul ne peut pas la mettre en mouvement. Il faut donc que les parents, au moins un, établisse la demande auprès du juge des tutelles. Par contre si le mineur se marie (donc avec l'autorisation des parents) l'émancipation est automatique.

Par **ryanvdg**, le **24/01/2015 à 18:29**

ok ca va merci bien a vous

Par **laura86**, le **10/03/2015 à 19:36**

Bonjour je voudrais me faire émanciper j aurais 18ans dans 9mois mon pere est décédé et ma mere ne s occupe pas de moi (je me suis fais operer il y a trois semaine d un kyste et j ai des pansement a faire tous led jours et ma mere ne les avais pas acheter et ma donner des compresse en guise de soin se qui n etait pas vraiment se qu il fallai donc j'ai fais une hémorragie) et je ne m entend pas avec mon beau pere et quand il est la ma mere ne ne parle pas ou elle me parle vraiment mal je be supporte plus les tension qu il y a che moi j en ai parler a ma mere et elle a l air d accord j aimerais savoir si tous cela est une raison valable pour me faire émanciper ? merci d avance

Par **chlofaya**, le **25/03/2015** à **19:47**

Bonjour, y a eut pas mal de réponse à mes questions déjà, mais j'aimerais ne pas me tromper. Moi aussi je voudrais me faire émanciper, malheureusement je ne sais pas si mes excuses sont valables, j'ai peur de ne pas avoir "d'assez bonnes excuses". Ma mère me surprotège, et sans arrêt elle veut que je sois avec elle, l'année dernière et jusqu'au milieu de cette année j'étais en internat, je suis rentrée pour pouvoir sortir le week end et pour que ma mère me laisse plus tranquille. Ça fait pas mal d'années que je lui dis que je veux être plus libre, même si maintenant ça a changé de façon, j'essaie de lui montrer que je sais me gérer, que j'ai quelque chose dans le ciboulo et que je réfléchis avant d'agir, le soir en semaine je les aide pas mal, je fais à manger, j'étends le linge, range le lave vaisselle... je fais tout pour que ça se passe bien avec eux, mes résultats scolaires ne sont pas miraculeux, mais ils tiennent la route. Je sais que le style que j'ai ne lui plaît pas trop (je me prends pas la tête autant qu'elle, elle est plutôt compétitive alors que moi je suis beaucoup moins prise de tête, fin je suis pour la diversité, la liberté... fin tout ces mots qui font rêver), mais je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas le droit de passer plus de 24h sans elle. La plupart du temps quand je ne suis pas avec elle, elle m'envoie des messages super long, dans lesquels elle a des propos violent je trouve, j'en ai déjà fait lire à mon oncle et ma tante et ils ont été d'accord avec moi. Elle m'a brisé un bon paquet de fois le coeur, en me disant que mon père ne m'aimait pas, qu'il en avait rien à foutre de moi, que j'avais pas de personnalité, que j'étais une pétasse, fin elle me rabaisais, même si maintenant c'est passé après maintes discussions, j'ai toujours l'impression qu'elle me prend pour une incapable sans elle. Toutes ces années à me rabaisser m'ont donné qu'une envie, c'est de réussir sans son aide. L'année prochaine je compte prendre mon appart avec mon copain, il fera sa deuxième année de cap et moi je comptais faire ma première année de bac pro en alternance, j'ai regardé le salaire, mon père m'enverra sûrement ma pension alimentaire si je suis émancipée. Mon père n'est pas au courant de ce qu'il se passe en ce moment, mais on se voit peu et il n'a pas l'autorité parentale. Mais j'ai vu sur internet qu'un membre de notre famille pouvait faire la demande, mon oncle, ma tante et ma grand mère sont d'accord pour m'aider. Cependant je suis allée voir une prof de droit qui m'a dit que les procédures étaient très longues et qu'elles étaient rarement acceptées. Pensez vous que mes raisons sont valables ?

Par **moisse**, le **26/03/2015** à **09:52**

Bonjour,

Vos raisons passent au second rang. Seul un parent disposant de l'autorité parentale peut mettre en mouvement la procédure d'émancipation.

Donc soit le père, soit la mère.

Le tonton et la tata le juge s'en tiendra pas compte.

Par **mxlledoudoune**, le **01/04/2015** à **14:27**

Bonjour, j'ai 16 ans dans deux mois et je souhaite me faire émanciper. Ma mère est d'accord et mon père aussi mais je voudrais savoir si se long ou si se assez rapide quand on a l'accord de

ses parents? Que faut il faire pour les papiers? faut il appeler? envoyer un courrier? Pour cet ete sa serai possible? Faut il attendre ses 16ans pour faire des demarches ou alors on peut envoyer un courrier mtn?
Merci d'avance pour vos reponses.

Par **moisse**, le **01/04/2015** à **16:54**

Déjà dit 50 fois, ce sont les parents qui organisent la procédure et non l'enfant.
Cela se passe devant le juge des tutelles.

Par **Romaaane**, le **15/11/2015** à **09:45**

Bonjour,

Je voudrais faire des études en Angleterre mais je n'aurais que 16 ans et demi à la sortie du lycée. Cela pose donc un problème vis à vis des universités Anglaises qui souhaitent que les étudiants soient plus proche de leur majorité pour une question de responsabilité et de soucis administratifs.

Je souhaite donc me faire émanciper pour palier à ce problème. Mes deux parents sont d'accord, donc je voulais savoir, combien de temps dure cette procédure ? Et le fait de me faire émanciper va-t-il m'aider ou est-ce que ce sera inutile ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **lélé56**, le **07/03/2016** à **23:32**

On peut se faire émanciper sans l'accord des parents cela est possible mais faut avoir des bonnes excuses et la procédure est beaucoup plus longue

Par **pamela220**, le **12/08/2016** à **22:27**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

ma petite fille a 17ans elle aura 18ans en avril celle ci frappe sa maman pas décolle balade en voiture casse tout chez elle fait peur a sa petite sœur de 6ans !! ne veut rien faire de sa vie seulement les sorties nocturne avec des hommes plus âgés quelle !! celle ci placer plusieurs fois dans des foyer frapper éducatrice !!! la juge pour enfant a fait une main lever !! pour la rendre a sa mère !!! et la police ne fait rien et encore moins le père !! qui ne vie plus avec la mère !! ma fille a donc demander émancipation !! convoquer le 29 août 2016 !! j'espère que le juge va prendre conscience !! de cette vie pour ma fille un enfer !! avec cette gamine !!!

MERCI [smile4]

Par **Anonyme2730**, le **19/03/2018 à 21:28**

Bonsoir, j'aimerais avoir plus d'informations sur l'émancipation, j'ai 16 ans je vis avec ma mère mon beau Père et mes 3 sœurs.

Je vais encore à l'école j'aime ça et je veux avoir un belle avenir malheureusement mes parents travaillent tous les deux, je dois réveiller moi même mes parents le matin pour nous déposer à l'école car sinon ils ne se réveillent pas et nous habitons trop loin de nos école pour s'y rendre en transport en commun j'ai déjà rater une année à cause de ma mère je et d'où sa souvent rester à l'an maison quand mes sœurs sont malade car elle doit aller travailler après l'école j'en dois aller chercher mes petites sœurs à l'école ensuite aller jusqu'au travaille de ma mère pourquoi pour qu'elle nous dépose à la maison, arrivé à maison je dois m'occuper des devoirs de la douche du dîner et de les mettre au lit après-vente cela je dois m'occuper du ménage pour que lorsque mes parents rentrer du travail tout soit propres pour ne pas devoir subir désolé remarques incessantes sans oublié le linge le repassage etc et à côté debile tout cela je dois m'occuper de mes devoirs et d'étudier maison je n'ai pas à Sara de temps pour l'école je suis un enfant très bonne élève j'aime m'investirais dans se que je fais et mes notes' sont bien baisse totale j'en commence un peu à panique pour mes absences je ne je nai envie de passer ma vie à l'école j'aimerais pouvoir vivre un peu ma vie et pouvoir être plus concentré sur les cours en plus ma mere veut avoir un enfant de plus elle dois faire une fiv dans mois de deuxième mois elle ma déjà prévenu que je devrais m'occuper dû bébé je n'aurai pas le courage de devoir m'en occuper je suis déjantée débordé comme ça voilà c'était un peu long désoler

Par **louppli**, le **22/06/2019 à 13:07**

Bonjour

suite à des violences le procureur à décidé que je devais vivre chez ma grand-mere mais mes parents ont gardé l'autorité parentale. Seul probleme je ne peux faire aucune démarche pour ma scolarité car il faut systematiquement leur signature. Mes parents sont d'accord que je me fasse émancipé mais j'aimerais savoir combien de temps cela met car la rentrée est dans 2 mois et je dois encore trouver un apprentissage mais sans émancipation c'est impossible.

Merci de vos réponses

Par **jodelariege**, le **22/06/2019 à 13:50**

bonjour qu'est ce qui empêche vos parents de signer vos démarches pour la scolarité et la recherche d'un apprentissage,?

votre situation a t elle été vue par un juge des enfants? c'est un juge des enfants qui décident d'un placement chez les grand parents..

une émancipation est ordonnée si vous etes en capacité de vous prendre en charge vous

meme , en ayant un travail ,un logement ...ce n'est pas le cas en ce moment donc il y a peu de chance que vous l'obteniez ... voyez plutot avec vos parents pour les signatures...

Par **loup**li, le **23/06/2019** à **13:06**

Le problème c'est que je n'ai presque plus aucun contact avec mes parents et que certains papiers doivent être signés rapidement c'est pour cela que l'on avait pensé à une émancipation sachant que je sais très bien me débrouiller seule car c'est ce que je fais depuis 4 ans .

Par **Vicky1803**, le **18/02/2021** à **10:39**

Bonjour,

Suite à des violences, j'ai porté plainte contre ma mère, elle a été reconnue coupable par le juge mais a gardé l'autorité parentale et je vis maintenant chez mon oncle, suite à la décision du juge des enfants.

Mais, chez ce dernier, je ne me sens pas à ma place et mal. J'aimerais me faire émanciper. Je n'ai aucun contact avec ma mère, mon père que je n'ai pas connue est, aux dernières nouvelles, mort il y a quelques mois.

Je suis très autonome et je suis capable de m'assumer. Je sais que ma mère serait sûrement d'accord puisqu'elle regrette de ne pas avoir avorté.

Je voulais savoir si j'avais de justes motifs ? j'ai aussi peur de la réaction de ma famille si je leur dis ?

Merci.

Par **Alliyah**, le **25/12/2022** à **17:37**

bonjour, a tous je souhaiterais emanciper ma fille de 15 ans et demie, elle aura 16 ans en Juillet 2023 mais je cherche un motif

Je dois quitter la france pour rejoindre ma fille de 6ans à l'étranger qui n'es pas en tres bonne santé.

Ma fille ne veux pas venir avec moi et du coup elle souhaite rester en FRANCE. Pour continuer ses études elle souhaite travailler avec les enfants du coup elle va faire un CAP petite enfance.

elle est mature pour sont age elle souhaite vivre seule

Et combien de temp dois-je commencer les demarches.

Merci pour vos réponses .